

---

**COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2016 A 19H00**

---

**N° 1 DU 24 MARS 2016 REGIME INDEMNITAIRE DU MAIRE – DES QUATRE ADJOINTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DOMICILES SUR LA COMMUNE A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016**

**Après en avoir délibéré,**

Les membres du conseil municipal **ENTERINENT** à la majorité les dispositions suivantes :

**INDEMNITE DU MAIRE**

Applicable au 1<sup>er</sup> avril 2016

Le Maire percevra mensuellement l'indemnité maximale fixée à

31 % de l'indice 1015

**INDEMNITES DES MAIRES -ADJOINTS**

Applicables au 1<sup>er</sup> avril 2016

Chacun des quatre Maires Adjointes percevra mensuellement une indemnité égale à

7,45% de l'indice 1015

**INDEMNITES DES HUIT MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DOMICILIES SUR LOFFRE**

Applicables au 1<sup>er</sup> avril 2016

Chacun des huit membres du conseil municipal percevra mensuellement une indemnité égale à 0,4 % de l'indice 1015.

**N°2 DU 24 MARS 2016 MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITES DE TRI A SOMAIN VITAL AU DEVELOPPEMENT DU SITE FERROVIAIRE DE SOMAIN**

Par le vote de motion, approuvée à l'unanimité, **les élus de LOFFRE SOLLICITENT** de l'Etat une intervention afin de revenir sur cette décision brutale de la SNCF avec un impact gravissime pour notre territoire et son devenir.

**N° 3 DU 24 MARS 2016 REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE LA COMMUNE DE LOFFRE**

Où l'exposé de Madame Sylvie LARIVIERE Maire-adjointe et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la mise en application du présent règlement annexé.

**N°4 DU 24 MARS 2016 ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS JUILLET 2016 - TRAITEMENTS DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT**

Après délibération les Membres du Conseil Municipal **DECIDENT**, à l'unanimité, de rémunérer les vacataires aux indices suivants :

DIRECTEUR : IB 430 IM 380 au 01 02 2014

ANIMATEURS : IB 340 IM 321 au 01/01/2015

**N°5 DU 24 MARS 2016 ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS COMPOSITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT**

Après délibération, considérant les tranches d'âge, le conseil municipal à la majorité **DECIDE** de porter à six le nombre de contractuels qui composera l'équipe d'animation du centre aéré de juillet 2016.

**N°6 DU 24 MARS 2016 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SOUS LA PRESIDENCE DE M. ALAIN FELEDZIAK 1<sup>ER</sup> MAIRE ADJOINT 2015**

L'exercice 2015 présente un résultat de clôture de 359 915,35 € en fonctionnement, de 79 941,89 € en investissement soit un excédent global de 439 857,24 €

**N°7 DU 24 MARS 2016 AFFECTATION DES RESULTATS**

L'affectation des résultats en section de fonctionnement s'élève à 314 502,24 € après couverture des besoins de financement de la section d'investissement.

**N°8 DU 24 MARS 2016 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **DECIDENT**, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition de 2016 à :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>19,11 %</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>22,06 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>60,52 %</b>

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le budget primitif 2016 après délibération est adopté à l'unanimité

**N°9 DU 24 MARS 2016 REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ETUDE DE CARACTERISATION DE ZONE HUMIDE**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** de commander une étude de caractérisation de zone humide, sur les trois parcelles cadastrées A 1413, 1414, 1415, dont le montant prévisionnel s'élève à 3 135 € HT 3 762 € TTC.

**N°10 DU 24 MARS 2016 CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité **EMET** un avis favorable pour l'embauche d'un contrat unique d'insertion avec une prise en charge à 85 % par l'Etat une personne au service technique.